

Procès-verbal du conseil municipal du 20/04/2026

Qui s'est déroulé à 20h30 à la salle de réunion de la piscine sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, COUGOULE Gilles, PECHOABIERTO Pascal, VAYSSIERE Cyril, PAULHE Jérémy, VAYSSETTES Joël, Mmes LOISEAU Patricia, COURNUT Marie, FABRE Dominique, MARTINEZ Sandra

Absents : Mme CAZOTTES Emmanuelle

A 20h30 ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil qu'il y a 1 procuration :
Mme CAZOTTES Emmanuelle a donné procuration à Mme COURNUT Marie

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026
- Compte-rendu des Décisions du Maire
- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
- Adoption des budgets primitifs 2026
- Subventions aux associations
- Subventions de fonctionnement versées aux budgets annexes
- Fongibilité des crédits
- Gérance du camping municipal et Gîte d'étape : approbation du contrat
- Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026
- Redevance Performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026
- Réalisation d'une enquête publique préalable à l'aliénation de deux parties de domaine public situées au droit de la grange Vayssière et du logement communal à la Romiguière
- Réalisation d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de domaine public située à Lux
- Cession de la grange dite Vayssière à La Romiguière
- Accueil de collaborateurs occasionnels
- renouvellement de la Commission Communale des impôts Directs (CCDI)
- Toiture du clocher de La Romiguière – Financement - Subvention
- Dénomination des voies
- Délégué de la protection des données
- Questions diverses

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 :

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Compte-rendu des Décisions du Maire :

- Vente du vieux plancher de la grange Vayssière au brocanteur El Le Paradis du Chineur – Route de Millau – 1250 ROQUEFORT SUR SOULZON pour un montant de 300 € (Décision n°2026-2)

- Renouvellement de la contribution 2026 à l'Association des Maires Ruraux de l'Aveyron (AMR12) : 130 €

- Renouvellement de l'adhésion à l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron (ADM12) : 281.00 €

- Encaissement d'indemnités versées par le CIGAC, d'un montant de 1 721.11 € pour la période de Congé Longue Maladie depuis le 04/12/2025 d'un adjoint technique

- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

Mr Le Maire propose au conseil de maintenir les taux 2026 identiques à l'année 2025

Rappel des différents taux d'imposition (Taxe foncière bâtie, non bâtie, taxe d'habitation) pour l'année 2025 : TFB 28.09 % TFNB 22.71 % TH 6.54 %

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Adoption des Budgets Primitifs 2026 :

Mr Le Maire présente les 6 budgets primitifs de la commune :

Budget général :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Section de fonctionnement	2 232 366.64	2 232 366.64
Section d'investissement	595 670.10	595 670.10
Total	2 828 036.74	2 828 036.74

Budget Eau-Assainissement :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Section d'exploitation	128 681.76	128 681.76
Section d'investissement	505 286.72	505 286.72
Total	633 968.48	633 968.48

Budget Station-service :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Section d'exploitation	230 867.40	230 867.40
Section d'investissement	65 472.05	65 472.05
Total	296 339.45	296 339.45

Budget Photovoltaïque :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Section de fonctionnement	17 880.50	17 880.50
Section d'investissement	26 955.86	26 955.86
Total	44 836.36	44 836.36

Budget Maison Personnes Agées :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Section de fonctionnement	278 831.97	278 831.97
Section d'investissement	386 638.97	386 638.97
Total	665 470.94	665 470.94

Lotissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	171 198.50	171 198.50
Section d'investissement	93 761.23	139 334.79
Total	264 959.73	310 533.29

et propose de passer au vote.

	Nombre de présents	Nombre de votants	Votes blancs	Votes exprimés	Majorité absolue (moitié +1)	Pour	Contre
Budget général	10	11	1	10	6	10	0
Eau-Assainissement	10	11	1	10	6	9	1
Station-service	10	11	1	10	6	10	0
Photovoltaïque	10	11	1	10	6	10	0
Maison pour personnes âgées	10	11	1	10	6	10	0
Lotissement	10	11	1	10	6	10	0

Le conseil est POUR à la Majorité

- Subventions aux associations :

Mr Le Maire propose d'approuver le montant des subventions allouées aux différentes associations.

Après étude de la liste, Mr le Maire propose de passer au vote.

2 administrés de la commune demandent s'ils peuvent poser une question,
Mr Le Maire leur accorde la parole,

Ils demandent comment procéder pour demander une subvention pour une association dont ils ont créé les statuts. L'association est sur le thème de la sensibilité à l'environnement.

Mr Le maire leur donne la procédure à suivre pour cette demande.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

- Subventions de fonctionnement versées aux budgets annexes :

Mr Le Maire informe qu'il faut prendre une délibération pour les subventions versées aux budgets annexes.

Les budgets Maison Personnes Âgées et Eau-Assainissement ont besoin d'une subvention de fonctionnement du budget général pour équilibrer leur budget. Il est prévu une subvention de :

- 249 500 € pour le budget MPA
- 48 000 € pour le budget Eau-assainissement

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Fongibilité des crédits :

Mr Le Maire propose de prendre une délibération pour la fongibilité des crédits,

La fongibilité des crédits permet de disposer de plus de souplesse budgétaire, en autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Gérance du camping municipal et gîte d'étape : approbation du contrat :

Mr Le maire informe le conseil que les gérants du camping en 2025 ont demandé à reprendre la gérance en 2026.

Il s'agit d'approuver le contrat de gérance, reconduit avec les mêmes conditions financières : loyer mensuel de 200€, dépôt de garantie 1 000 €, acomptes sur charges de 500 € en juillet et en août, **du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 30 septembre 2026** (sous réserve de l'accord de la commission sécurité pour ouvrir au 1^{er} juin).

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026 :

- Redevance « Performance des réseaux d'eau potable » pour l'année 2026 :

Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut reprendre une délibération concernant les redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance de réseaux d'eau potable.

Le Service du Contrôle de légalité de la Préfecture a invité le Conseil Municipal à redélibérer et à retirer la mention « à compter du 1^{er} janvier 2026 » sur ces 2 délibérations prises en date du 06 mars 2026. En effet, les délibérations ne peuvent être rétroactives.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

- Réalisation d'une enquête publique préalable au déclassement d'une parcelle de domaine public située au droit de la grange Vayssière à La Romiguière :

Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une délibération pour la mise en œuvre de la procédure de déclassement par le lancement d'une Enquête Publique.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

- Réalisation d'une enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'une portion de domaine public située à Lux :

Mr Le Maire informe le conseil que M. et Mme , propriétaires à Lux, propose d'acquérir le devant de porte de la parcelle cadastrée section I n°140, qu'ils entretiennent depuis des années mais qui fait partie du domaine public.

Mr le Maire demande si le conseil souhaite céder cette parcelle, et pour cela il sera nécessaire de mettre en œuvre une procédure de déclassement par le lancement d'une enquête publique.

Après débat, le conseil ne souhaite pas vendre cette parcelle.

Le conseil est CONTRE à la majorité.

- Cession de la « Grange Vayssière » à la Romiguière

Mr Le Maire informe le conseil qu'il y a un acquéreur pour la « Grange Vayssière » et ses annexes, qui comprend la parcelle M 680 (*nouveau numéro de la grange, en attente de publication*), le terrain non attenant parcelle M 555 et le devant de porte de 42 m², qui y sera adjoint après déclassement. L'offre d'achat est de 59 000 € et la commune devra s'acquitter des frais d'agence immobilière d'un montant de 6 750 €.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

- Accueil de collaborateurs occasionnel :

Mr Le Maire propose au conseil d'autoriser l'accueil de collaborateurs du service public bénévoles, et d'approuver la convention type d'accueil.

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Mr Le Maire informe le conseil que La Direction Départementale des Finances Publiques désigne les membres de la Commission Communale des Impôts Directs à partir d'une liste de 24 contribuables proposée par le Conseil Municipal.

Sont proposés : ALVERNHE Alain, BELET Arthur, BELET Philippe, BOSCH Gisèle, BOUZAT Frédéric, CAZOTTES Didier, CAZOTTES Emmanuelle, COUGOULE Gilles, CUQ Gérard, DELFAU Jean-Louis, FABRE Dominique, GAUBERT Michel, GINESTE Christian, HERAUD André, LOISEAU Patricia, MAUGEAIS Gilles, MELANO Philippe, PAULHE Jérémy, PAULHE Jean-Claude, PECHOABIERTO Pascal, REYNES Jean-Louis, VAYSSIERE Cyril, VAYSSETTES Joël, VAYSSETTES Nicolas.

Il sera désigné par la DDFIP six membres titulaires et six membres suppléants de cette liste.

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Toiture du clocher de l'église de la Romiguière – Financement – Subvention :

Mr Le Maire informe le conseil que l'on a reçu 2 devis pour les travaux de rénovation de la toiture du clocher de l'église de La Romiguière :

Entreprise ALINAT de Moulin-Neuf pour un montant de 70 890 € HT

Entreprise BLANC de Montclar pour un montant de 54 040.75 € HT

C'est l'entreprise BLANC de Montclar qui est choisie avec un montant des travaux de 54 040,75 euros HT (59 444.83 € TTC).

Il faudra rajouter à cela des travaux de menuiserie pour rénover les abat-sons et refaire les planchers intérieurs du clocher. Les consultations sont en cours du côté des entreprises compétentes.

Le département subventionne ce type de travaux. Un dossier de demande de financement à hauteur de 20 % lui sera adressé.

Le conseil est POUR prendre l'entreprise BLANC à l'unanimité.

- Dénomination des voies :

Mr Le Maire informe le conseil qu'il y a des désaccords sur les dénominations des voies dans certain quartier de la commune.

Malgré la réalisation de permanences pour présenter le projet et entendre les remarques, il faut encore délibérer pour modifier certaines voies.

Concernant le secteur des Coulons :

Il y a une erreur d'orthographe sur la Route de Linsouse. La bonne orthographe étant Linsouse.

La voie Impasse de l'Heaubucq est renommée Impasse des Coulons.

Concernant le secteur de Costecalde : pour une meilleure lisibilité, un nouveau panneau « Rue des Coudercous » sera commandé et installé. Le panneau « Rue des Noyers » sera repositionné correctement.

Le conseil est POUR à l'unanimité

-Délégué de la protection des données :

Mr Le Maire informe le conseil que la commune doit avoir un délégué pour la protection des données (DPO).

Le SMICA propose une mutualisation du DPO de leur service.

La cotisation est de 450 euros par an.

Le conseil est POUR à l'unanimité

- Questions diverses :

Demande de Mr

Mr Le maire informe le conseil que Mr [redacted] a envoyé un courrier concernant des travaux en mitoyenneté avec la commune ;
Il souhaiterait clôturer entre sa parcelle et celle de la commune.
Il demande si la commune peut prendre une participation pour la réalisation des travaux.

Après échanges, le conseil propose que Mr [redacted] réalise un devis pour voir à quelle hauteur s'élève le montant des travaux.

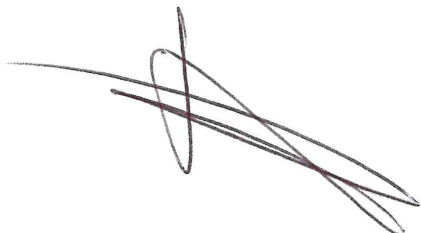
Agent d'entretien temporaire :

Mr Le Maire informe le conseil qu'il a reçu deux candidatures concernant l'emploi de ménage pour la période de l'été.

Les membres de la commission d'embauche qui sont disponibles peuvent venir à l'entretien le 22/04 à 18h30.

Les sujets ayant tous été abordés la séance est levée à 22h30.

**ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire**



**COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance**

